

ENTREPRISES, AMÉLIOREZ VOTRE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

BÉNÉFICIEZ DES CONSEILS
GRATUITS D'UN SPÉCIALISTE DU
BÂTIMENT ET D'UN ACCOMPAGNEMENT
DANS VOS PROJETS DE RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE DE VOS LOCAUX
D'ACTIVITÉS.

► Pourquoi agir ?

La transition énergétique devient
opportunité :

- Gagner en compétitivité
- Réaliser des économies d'énergie
- Optez pour une démarche
éco-responsable

► Pour qui ?

Structures privées propriétaires ou locataires
d'un bâtiment (ou partie de bâtiment) de
moins de 1000m²



LES BUREAUX



LES HÉBERGEMENTS
& ÉTABLISSEMENTS
DE RESTAURATION



LES COMMERCES
& ARTISANS DE
PROXIMITÉ



LES FRANCHISES

- Non éligibles : industries, exploitations
agricoles et bâtiments publics

Le programme SPPEH est mis en oeuvre par :



► Comment ?



Informations :

Conseils téléphonique ou sur rdv
(un premier rendez-vous pour exposer
votre projet, vos problématiques et vos
interrogations)



Conseils sur site :

Visite conseil et note d'opportunité
(Pour aller plus loin, une visite-conseil sur le
site avec remise d'une note d'opportunité
et une étude financière incluant les aides
mobilisables)

► À vous de jouer !

Prenez contact avec un technicien spécialisé
(Voir coordonnées en bas à droite)

Service entièrement pris en charge !

Porté par la Communauté de Communes
de la Plaine de l'Ain dans le cadre
du SPPEH, le service est financé par
les intercommunalités, la Région, le
Département et les CEE.

Pour toute information,
contactez l'ALEC 01 :

Géraldine PIN ou Marion MAILLOT

g.pin@alec-ain.fr / 04 74 45 16 46
m.maillot@alec01.fr / 04 74 45 91 92